

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2011

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2011

Nombre de conseillers

en exercice : 29

présents : 25

Présents : DURET Jean-Paul, Maire, GONTIER Martine, PARSY Henri, BELLEZANE Isabelle, BOLUDA Francis, SARRAZY Laure, DESBORDES Robert, DAMAYE Martine, FOURGNAUD Daniel, JAUBERT Marc, FAUREAU Annick, ZABALETA Emilio, SALVAN Bernadette, CATALAN PAVIA Carole, FRANÇOIS Sandrine, LAJOURMARD Alexandre, ROBERT Marie-Pierre, PANTEIX Stéphanie (Arrivée à 19 h), Christian DESMOULIN (départ à 20 h 30), Martine TABOURET, Martine NOUHAUT, Jean DARDENNE, LEBLOIS Thierry, GOURDI Francis, MARCHEGAY-CUROT Marie-Agnès.

Présent arrivé à 19 h : Stéphanie PANTEIX

Présent parti à 20 h 35 : Christian DESMOULIN

Excusés avec procuration :

BONNAUD Jean-François, procuration à Robert DESBORDES, en date du 13 avril 2011, LEVEAU Philippe, procuration à Jean-Paul DURET en date du 14 avril 2011, PANTEIX Stéphanie, procuration à Henri PARSY en date du 12 avril 2011, DESMOULIN Christian, procuration à Martine TABOURET, en date du 14 avril 2011, LERICHE Martine, procuration à Jean DARDENNE, en date du 14 avril 2011.

Excusé : COMTE Bruno

Secrétaire de séance : Carole CATALAN-PAVIA

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire.

Délibération 2011 – 17

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises par délégation en application de la délibération du 24 Juin 2010 :

1. La décision n° 2011 – 04 du 1^{er} mars 2011,

- de déclarer fructueux les lots n°1, 4, 6, 7 et 9 et de retenir comme attributaires des marchés de travaux correspondant les entreprises suivantes :

Lot n°	Désignation	Titulaire	Montant de l'offre de base
01	VRD / Terrassement / Fondations profondes / Gros-œuvre	Entreprise GTL	927 951,50 € HT
04	Serrurerie / Métallerie	Entreprise JOUANDOU	249 698,00 € HT
06	Revêtement de sols souples et durs / Faïence	Entreprise SCIGLIANO	74 926,80 € HT
07	Peintures	SARL PEREIRA	46 800,00 € HT
09	Chauffage / Ventilation / Rafraîchissement / Plomberie / Sanitaires	Entreprise VACKIER-DELBOS	241 000,26 € HT

- de ne pas attribuer le lot n°11 « Espaces verts », celui-ci étant déclaré sans suite.

2. La décision n° 2010-10 du 10 mars 2011,

- de déclarer fructueux les lots n°3 et 8 et de retenir comme attributaires des marchés de travaux correspondant les entreprises suivantes :

Lot n°	Désignation	Titulaire	Montant de l'offre de base
03	Menuiserie Aluminium	Entreprise COVERIS	304 071,74 € HT
08	Menuiserie Bois / Agencement	Entreprise GUYOT	116 692,00 € HT

Le Conseil Municipal réuni en séance le 14 avril 2011, prend acte des décisions du Maire susmentionnées, prises par délégation, en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES

Compte de gestion 2010.

Délibération 2011 – 18

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le compte de gestion du Budget Général transmis par le Trésorier Principal de Limoges Banlieue faisant apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de clôture : **+ 458 043,03 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture : **+ 911 433,56 €**

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du compte de gestion et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les résultats du compte de gestion de l'exercice 2010 établi par le Trésorier de Limoges Banlieue tels que détaillés ci-dessus en tout point conforme au compte administratif.

Compte administratif 2010.

Délibération 2011 – 19

Monsieur le Président cède la présidence de l'Assemblée à Monsieur PARSY désigné par le Conseil Municipal, afin de présenter le compte administratif du budget 2010 et se retire de la séance conformément à la loi.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 transmis par la Trésorerie Principale de Limoges Banlieue,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'exécution du budget principal 2010 et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif 2010, en tout point conforme au compte de gestion visé par le Trésorier Principal, faisant apparaître les résultats suivants :

▪ **Section de fonctionnement**

Dépenses :	8 965 792,38 €
Recettes :	9 423 835,41 €
soit un résultat de l'exercice de :	458 043,03 €
soit un résultat cumulé hors RAR :	458 043,03 €

▪ **Section d'investissement**

Dépenses :	2 492 210,81 €
Recettes :	3 403 644,37 €
soit un résultat de l'exercice de :	911 433,56 €
Reprise de l'excédent antérieur (investissement)	512 474,97 €
Affectation résultat fct 2010	335 153,12 €
soit un résultat cumulé hors RAR :	1 423 908,53 €
Solde des restes à réaliser	1 272 060,53 €
Résultat cumulé avec RAR	151 848,00 €

Affectation des résultats.

Délibération 2011 – 20

Après avoir entendu ce jour l'exposé du compte administratif de l'exercice 2010,

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier Principal de Limoges Banlieue, en tout point conforme au compte administratif présenté par Monsieur le Maire,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de **458 043,03 €** comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 du BP 2011) : **458 043,03 €**.

Subvention au CCAS.

Délibération 2011 – 21

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de **256 000 €** pour couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- décide d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'équilibre de **256 000 €** pour le financement du Budget Primitif 2011, y compris l'avance de 60 000 €.

Subvention à la Caisse des Ecoles.

Délibération 2011 – 22

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer à la Caisse des Ecoles une subvention de **410 000 €** pour couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'attribuer à la Caisse des Ecoles une subvention d'équilibre de **410 000 €** pour le financement du Budget Primitif 2011, y compris l'avance de 80 000 €.

Compte rendu financier du C.A.C.

Délibération 2011 – 23

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les comptes annuels du Centre d'Animation Communale de Panazol arrêtés au 31 décembre 2010 établis par le Cabinet d'expertises comptables KPMG Fiduciaire de France.

Le bilan financier de l'exercice 2010 fait apparaître **un résultat net comptable de + 1 685 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes annuels, prend acte de la communication des documents d'expertises comptables du Centre d'Animation Communale de Panazol concernant l'exercice 2010, joints en annexe à la présente délibération.

Intervention :

M. Yves GONTIER, Président du CAC et M. HURARD, Directeur, sont invités à exposer les grandes lignes du compte-rendu financier. L'année 2010 aura permis de redresser la situation financière de l'association avec une nette amélioration du résultat net comptable, qui passe de - 20 478 € en 2008 à + 1 685 € en 2010.

Les charges de fonctionnement ont notamment diminué, grâce à un effort important de réduction de la masse salariale (diminution de 34 000 € depuis 2009). Il précise que le nombre de postes est passé de 17 ETP en 2007 à 13,75 ETP en 2010.

M. GONTIER indique que la part des subventions perçues en 2010 représente 45,8% du budget global de l'association. Il exprime sa crainte quant à l'incertitude sur la pérennisation des contrats aidés.

M. le Maire exprime sa satisfaction vis-à-vis de la situation financière du C.A.C. : il indique que les efforts de maîtrise des dépenses engagée par le C.A.C. portent désormais leurs fruits.

Subvention au Centre d'animation Communale - C.A.C.

Délibération 2011 – 24

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer au Centre d'Animation Communale une subvention pour l'année 2011 d'un montant de **131000 €**.

Vu le compte rendu financier de l'exercice 2011 visé par le cabinet d'expertises comptables KPMG Fiduciaire de France,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'attribuer au Centre d'Animation Communale une subvention globale 2011 de **131 000 €**, y compris l'avance de 43 667 €.

Subvention à La Limousine Cyclo.

Délibération 2011 – 25

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer à la Limousine Cyclo pour l'année 2011, une subvention de base d'un montant de **6 064 €**.

Il demande à Monsieur DESMOULIN, Président de la Limousine Cyclo, de se retirer pour le vote.

Monsieur DESMOULIN quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'attribuer à la Limousine Cyclo une subvention de base de **6 064 €** pour 2011.

Subvention à l'USEP pour l'organisation des classes de découvertes des écoles primaires.

Délibération 2011 – 26

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande, des Directeurs des écoles élémentaires Turgot-Jaurès, concernant la subvention allouée pour l'organisation des classes de découverte de l'année 2011 :

- 1 – **Le Buchou (Eymoutiers)** du 4 au 8 avril 2011 avec 29 élèves de Cm1 (5 jours)
- 2 – **Picanya (Espagne)** du 3 au 9 mai 2011 avec 56 élèves de Cm2 (7 jours) et réception du groupe espagnol (42 à 45 élèves) du 24 au 30 mai 2011

A ce titre, il propose à l'Assemblée d'allouer une subvention à l'USEP pour couvrir les dépenses liées à l'organisation de ces classes de découverte, sur la base du ratio habituel de 140 €/élèves, déduction faite de la prise en charge directe par le budget général des dépenses liées aux animateurs aidant à l'encadrement du séjour, **soit un montant global de subvention de 11 900 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'allouer à l'USEP pour l'année 2011 une subvention de **11 900 €** dans le cadre de l'organisation des classes de découverte des écoles primaires.

Aide au financement des emplois aidés.

Délibération 2011 – 27

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de reconduire pour 2011 le système d'aide au financement des emplois aidés recrutés par les associations de la Commune de PANAZOL, en leur attribuant une subvention forfaitaire annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'attribuer aux associations de la commune qui en font la demande, une aide au financement des emplois aidés payable par trimestre, sur présentation des bulletins de salaires et des états de remboursements de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.), concernant les contrats aidés, destinés à favoriser l'insertion professionnelle (*de type : contrat unique d'insertion, contrat initiative emploi (CUI-CIE), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)....et autres dispositifs antérieurs*) : pour un montant de 1 110 € par an et par poste (sur la base d'un équivalent temps plein).

Autres subventions aux associations.

Délibération 2011 – 28

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver le tableau suivant d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2011 :

ASSOCIATIONS	Subvention de base	Subvention exceptionnelle	Subventions 2011
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	10 243 €		10 243 €
AMICALE DU CHALET	1 108 €		1 108 €
AMICALE FARGEAS	1 108 €		1 108 €
AMICALE HAUT PROUET	700 €		700 €
AMICALE MORPIENAS	1 108 €		1 108 €
AMICALE SOUDANAS	1 108 €	1 500 €	2 608 €
AMICALES	15 375 €	1 500 €	16 875 €
FNATH	397 €		397 €
AMICALE PAIN ET SOLEIL	1 295 €	400 €	1 695 €
ADOT	250 €		250 €
AVIMED	602 €		602 €
HALTE VINCENT (Aide aux familles des détenus)	0 €		0 €
CAREPA 87 (olympiades résidents EHPAD)	0 €		0 €
CHAL	280 €		280 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	310 €		310 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	250 €		250 €
MRAP	250 €		250 €
PREVENTION ROUTIERE	0 €		0 €
RESTAURANT DU CŒUR	0 €		0 €
SECOURS POPULAIRE	820 €		820 €
ASSOCIATION A VOCATION SOCIALE	4 454 €	400 €	4 854 €
ACPGCATM	282 €		282 €
AMIS MUSEE RESISTANCE	0 €		0 €
DDEN	400 €		400 €
DEPORTES INTERNES	200 €		200 €
FNACA	387 €		387 €

PARENTS FCPE	575 €		575 €
PUPILLES EP	522 €		522 €
Collège BLUM (EP)	250 €		250 €
EDUCATION ET SOUVENIR	2 616 €	0 €	2 616 €
CENTRE FEMININ	878 €		878 €
GROUPE PANAZOL CABARET	522 €		522 €
SCRABBLE	730 €		730 €
THEATR DES MASSOTTES	857 €		857 €
COMITE DE JUMELAGE	12 000 €		12 000 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	14 987 €	0 €	14 987 €
APCV	1 108 €		1 108 €
CHASSE	800 €		800 €
COMICE AGRICOLE CANTONAL (Clavaud)	500 €		500 €
COMICE AGRICOLE INTERCANTONAL (Boutin)	400 €		400 €
FLEURS ET NATURE	1 108 €		1 108 €
FONDATION DU PATRIMOINE			0 €
ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT	3 916 €	0 €	3 916 €
ARAP (Radio Amateurs)	250 €		250 €
@mis clic Loisir et informatique	0 €		0 €
DIVERS	250 €	0 €	250 €
PETANQUE	889 €		889 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	669 €		669 €
MOTOCUB	941 €		941 €
PANAZOL DANSE + country	804 €		804 €
STRETCH FORM	784 €		784 €
USEP sport	6 583 €		6 583 €
Championnat Nationall UFOLEP arts martiaux		600 €	600 €
Grand prix trial Panazol (Moto club Limousin)	600 €		600 €
ASSOCIATION A VOCATION SPORTIVE	11 870 €	0 €	11 870 €
GOSHIN KARATE DO	1 598 €		1 598 €
BADMINTON	2 776 €		2 776 €
ASP UGBY	1 832 €	300 €	2 132 €
ASP BASKET	4 795 €	450 €	5 245 €
UNION GYMNIQUE	8 407 €		8 407 €
PASSING CLUB DE TENNIS	11 142 €		11 142 €
ASP FOOTBALL	11 722 €		11 722 €
PANALOISIRS	26 048 €	14 320 €	40 368 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES (Calcul avec points)	68 320 €	15 070 €	83 390 €
SOUS TOTAL 1	121 788 €	16 970 €	138 758 €
CAC	11 000 €		11 000 €
PANALOISIRS	2 500 €		2 500 €
PASSING TENNIS	2 300 €		2 300 €
UNION GYMNIQUE	1 135 €		1 135 €
@mis clic Loisir et informatique	1 400 €		1 400 €
BASKET	1 135 €		1 135 €
PROVISION POUR EMPLOI AIDES	19 470 €	0 €	19 470 €

RAPPEL DES DELIBERATIONS SPECIFIQUES			
CAC	131 000 €		131 000 €
LIMOUSINE CYCLO	6 064 €		6 064 €
USEP (Classes d découverte)	14 601 €		14 601 €
H WALLON (Classe de découverte)	3 360 €		3 360 €
SOUS TOTAL 2	155 025 €	0 €	155 025 €
SUBVENTIONS AFFECTEES			313 253 €
PROVISIONS NON AFFECTEES			26 747 €
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS - Article 6 574			340 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le tableau des subventions aux associations tel que détaillé ci-dessus,

- précise que le montant total des subventions prévues pour les associations avec le CAC, la Limousine Cyclo, l'USEP (classes de découverte) est égal à **340 000 €** et est inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2011.

Intervention :

Monsieur DARDENNE, conseiller municipal groupe Divers Droite, s'interroge sur le niveau de subvention, au profit du Comité de Jumelage, inscrite au BP 2011, dans la mesure où une subvention est budgétée pour le financement des classes découvertes à Picanya, au mois de Mai.

Mademoiselle SARRAZY, adjointe en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse, précise que la subvention USEP est destinée à financer l'accueil des enfants espagnols de CM2 à Panazol (séjour et programmes d'activités).

Monsieur le Maire indique que ces informations ont été communiquées lors de la dernière Assemblée Générale du Comité de Jumelage, à laquelle les différents élus étaient conviés.

Budget Primitif 2011.

Délibération 2011 – 29

- Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 10 Mars 2011,
- Vu la fiche de notification des dotations forfaitaires de l'Etat,
- Vu la notification des bases fiscales,
- Vu les données synthétiques présentées par le Maire,
- Vu la présentation fonctionnelle du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité – 3 abstentions (Dardenne, Leriche, Marchegay-Curot)**

- adopte le budget primitif principal 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **9 385 673 € pour la section de fonctionnement (intégrant les restes à réaliser 2010),**

- adopte le budget primitif principal 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes avec les restes à réaliser de l'exercice 2010 à **7 174 100 € pour la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser 2010).**

Discours de politique générale du Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Notre pays a beaucoup de mal à se sortir de la crise financière. Le chômage continue d'augmenter et les cessations complètes d'activités d'entreprises vont en croissant. Dans la

zone euro seule l'Allemagne fait mieux que nous. L'obligation de respecter dans les années qui viennent les critères du ratio déficit public par rapport au produit intérieur brut oblige l'Etat à geler pendant plusieurs années ses dotations et compensations aux collectivités territoriales.

Pour essayer de freiner encore la dégradation, l'Etat continue aussi d'emprunter et impose un gel des salaires.

Ces mauvaises conditions et ce malaise social s'imposeront à tous les candidats aux prochaines élections de 2012. La dette plombera les prises de position des futurs élus et de la génération des plus jeunes ; il ne faut pas leur en vouloir de ne pas oser penser à l'avenir et à leur avenir.

En fait, sauf si les collectivités territoriales décidaient de geler l'investissement ce qui ne pourrait qu'aggraver la situation économique des entreprises et du pays, elles sont donc quasiment obligées d'accroître la pression fiscale des administrés et ceci dans un contexte inflationniste qui s'imposera à tous et des taux d'emprunt qui ont tendance à augmenter.

On assiste donc visiblement à un transfert de responsabilités de l'Etat vers les collectivités ; il sera d'autant plus facile d'opposer à un moment un Etat qui se dira vertueux dans ses dépenses aux collectivités dont on pourra dire en étant de mauvaise foi qu'elles continuent d'être dépensières !

Dans le même temps, chacun a pu constater que les banques ont vite refait surface et repris leurs mauvaises habitudes et on assiste dans la société à des différences salariales avec des proportions que l'on n'avait jamais encore connues. Ce sentiment d'injustice sociale s'élargit en touchant désormais les classes dites moyennes.

Dans ce contexte difficile mais dans le droit fil du plan pluriannuel d'investissement et des orientations budgétaires, je suis amené à vous proposer une augmentation des taux de 2,18%, un peu inférieure à celle évoquée lors des commissions successives de Finances et dont chaque conseiller a eu cette année l'avantage d'avoir un compte rendu complet.

Je tiens à préciser que cet effort demandé à nos administrés s'accompagne conjointement d'un autre effort communal au niveau des dépenses en charges générales, effort que chacun aura pu constater au compte administratif 2010. Ce double effort des administrés et de notre gestion ne permet cependant pas d'améliorer notre virement prévisionnel qui reste au même niveau que celui de 2010. Cependant nous avons pu éviter d'affecter une partie du résultat de l'année dernière en fonctionnement 2011.

Avec ces conditions, la section de fonctionnement est en croissance de seulement +2.9% à rapprocher des 2.83% d'évolution physique des bases de FB alors que les dotations d'Etat sont en retrait de 0.3%.

Ce budget prend bien entendu en compte les investissements lourds de 2011 mais aussi ceux à venir de 2012 et 2013. 7 174 100€, c'est la masse considérable d'équilibre de la section d'investissement. Certes les RAR 2010 sont conséquents et l'exécution ne sera qu'à hauteur de 50% des 3 451 000€ inscrits pour la médiathèque ; on peut s'attendre cependant à un CA 2011 de 3 600 000€ sur l'ensemble des programmes et hors voirie de LM.

A titre de comparaison la moyenne des dépenses des programmes des 5 dernières années se situe à 1 948 000€. En contrepartie, après plusieurs années de désendettement il faut s'attendre à une prise d'emprunt de l'ordre de 1 400 000€. Notre trésorerie actuelle, conséquente, permettra probablement de retarder au maximum cette décision. J'ai l'honnêteté de rappeler la bonne surprise d'un versement d'Etat de 766 000€ en décembre 2010 correspondant à l'intégralité de la DGD pour la médiathèque.

L'ensemble des documents que vous possédez sont, comme d'habitude d'une grande transparence. J'attends de vous des questions et commentaires et la validation d'un budget global de 16 569 000€ dont 43.3% destiné à l'investissement et ceci hors les dépenses conjointes de LM pour la voirie.

Les dernières notifications ont été tardives (Vendredi 1^{er} avril) et je tiens à remercier les différents services qui ont permis de suivre progressivement l'élaboration du budget et de bâtir l'ensemble des documents.

Nous sommes à mi mandat et plutôt en avance sur l'ensemble des propositions de notre programme. Notre politique sociale au travers du CCAS, scolaire au travers de la CDE et associative au travers des subventions n'a pas changé. Vous devez cependant être conscient que les prochains budgets seront tout autant délicats et qu'il faudra probablement continuer le double effort de gestion et de contributions.

Après l'aménagement de la place Jules Ferry, la prolongation des travaux de l'aire de loisirs, nous allons bientôt voir les premiers travaux de la médiathèque et des logements sociaux de la place de la république. Aux responsables des différents services je leur

demandera de bien prendre conscience que le vote tardif de ce budget va les obliger de concentrer leur travail sur 7 mois afin de permettre une bonne exécution de nos prévisions.

Je vous remercie de m'avoir écouté et vous demande de voter ce budget particulièrement dynamique en investissement.

Monsieur PARSY, adjoint en charge des Finances, présente à l'Assemblée les grandes lignes budgétaires de l'exercice 2011.

Il rappelle que, compte-tenu de la communication tardive des données concernant les dotations (publiées à l'issue du vote des élections cantonales), la finalisation du budget 2011 a été effectuée dans des délais très contraints. Il indique par ailleurs que le montant des dotations prévues à Panazol pour l'année 2011 est en retrait de 0.3%.

Monsieur PARSY informe l'Assemblée que les dépenses de fonctionnement sont très resserrées en 2011 (+ 2%, correspondant au chiffre de l'inflation). Il précise par ailleurs que cette année, la prise d'emprunts devrait être plus tardive, grâce à un bon niveau de trésorerie.

Ainsi, avec le produit assuré, le virement serait estimé à 70 000 € (en retrait de 40% par rapport à 2010). C'est la raison pour laquelle, une évolution du taux d'imposition sera proposée à hauteur de 2,18%.

Globalement, le budget global de la Ville pour 2011 (sections de fonctionnement et d'investissement confondues) s'élève à 16 M560 €, fractionné à hauteur de 56% pour la section de fonctionnement et de 44% pour la section d'investissement.

Il précise enfin que la configuration du BP 2011 est très proche de celle du DOB 2011 présenté lors de la dernière séance de Conseil (comparaison figurant dans le dossier).

Madame NOUHAUD, conseillère municipale groupe PS, souhaite obtenir des précisions sur l'opération intitulée « construction d'une salle spécialisée ».

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une salle qui permettra à l'UGP de bénéficier de locaux mieux adaptés à la pratique de la gymnastique, mais dont la conception permettrait d'accueillir à terme d'autres usages, le cas échéant.

Madame NOUHAUD, conseillère municipale groupe PS, s'interroge sur la priorité donnée à l'acquisition de massifs forestiers.

Monsieur le Maire précise que ces projets bénéficient de participations financières du Conseil Général et du Conseil Régional. M. PARSY indique que les recettes sont inscrites au BP 2011 (9 400€).

Monsieur DARDENNE souhaite connaître le contenu de l'opération intitulée « Etudes Grêle/Académie/Rioblanc/RD140 ».

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'études préalables à des travaux d'aménagement de voirie (réfection, élargissement de voies) qui bénéficient également d'une participation financière de la part de Limoges Métropole au titre de la compétence transférée.

Madame MARCHEGAY-CUROT, conseillère municipale groupe Divers Droite, souhaite obtenir des indications sur le montant portant sur l'acquisition de terrains (90 000 €).

Monsieur PARSY, précise qu'il s'agit d'acquisitions foncières déjà engagées depuis plusieurs années mais qui n'ont pas été régularisées sur le plan administratif (notaires). Il précise que cette somme ne vient pas impacter sur la section de fonctionnement, donc sur le niveau de l'imposition.

Intervention du Groupe P.S

« Nous n'avons pas voté le budget des deux années précédentes essentiellement parce que l'augmentation des taux d'imposition nous paraissait incompatible avec la situation de crise et les difficultés des ménages.

Cette situation est hélas, encore d'actualité, néanmoins il est évident que toute collectivité a des charges qui ne lui permettent pas de faire une politique gracieuse sur une longue période ; par ailleurs le choix fait d'améliorer au long terme la capacité d'autofinancement de la Commune, nous paraît évident et vital pour les années à venir, compte tenu des désengagements de l'Etat, de la baisse des subventions et surtout de la baisse, au moins progressive des ressources liées à la cotisation foncière des entreprises.

Nous n'avons pu l'intention de faire de la démagogie à mauvais escient aussi nous voterons ce budget 2011. »

Vote des taux d'imposition 2011.

Délibération 2011 – 30

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 10 Mars 2011,

Vu les charges de fonctionnement prévisionnelles inscrites au titre de l'année 2011,

Vu le programme d'investissement proposé au titre de l'année 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité - 3 contre** : (Dardenne, Leriche, Marchegay-Curot), décide de fixer le taux des trois taxes pour l'année 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation 14,37 %
- Taxe du foncier bâti 24,19 %
- Taxe du foncier non bâti 106,03 %

Adoption du tableau des emplois.

Délibération 2011 – 31

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2011, Monsieur le Maire propose le tableau suivant des effectifs au 1^{er} Janvier de l'année 2011 :

ANNEXES-ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2011

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET	équivalent temps plein
DIRECTEUR GAL	A	1	1		1
DIRECTEUR GAL ADJOINT	A	1	1		0,8
SECTEUR ADMINISTRATIF					
REDACTEUR CHEF	B	4	4		4
REDACTEUR PRINCIPAL	B	1	1		1
REDACTEUR	B	2	2		2
ADJT ADM PRINCIPAL 2° CL	C	2	2		1,8
ADJT ADM 1° CL	C	6	6		5,8
ADJT ADM 2° CL	C	5	5		5
SECTEUR TECHNIQUE					
INGENIEUR PAL	A	1	1		1
INGENIEUR	A	1	1		1
TECHNICIEN PAL 1° CL	B	1	1		1
TECHNICIEN	B	1	0		0
AGENT MAITRISE PAL	C	1	1		1
AGENT MAITRISE	C	4	4		4
ADJT TECH PAL 1° CL	C	5	5		5
ADJT TECH PAL 2° CL	C	7	6	1	5,47
ADJT TECH 1° CL	C	14	14		14
ADJT TECH 2° CL	C	27	25	1	23,5
SECTEUR SOCIAL					
EDUCATEUR JEUNE ENFANT	B	3	3		3
AGENT SOCIAL 2° CL	C	1	1		1
ATSEM PAL 2° CL	C	1	1		0,8
ASEM 1° CL	C	6	6		5,7
SECTEUR SPORTIF					
EDUCATEUR S DES APS HORS CL	B	1	1		1
OPERATEUR DES APS PAL	C	1	1		1
SECTEUR CULTUREL					

BIBLIOTHECAIRE	A	1	0		0
PROFESSEUR HORS CL	A	1	1		1
ASSIST SPECIAL ENSEIGNEMENT ART	B	8	8	4	4,59
ASSIST ENSEIGNEMENT ART	B	5	5	4	2,9
ASSIST QUAL CONSERVATION 1° CL	B	1	1		1
ASSIST CONSERVATION hors CL	B	1	1		0,8
ADJT PATRIMOINE PRINCIPAL 2° CL	C	1	1		1
SECTEUR ANIMATION					
ADJT ANIMATION 2° CL	C	11	11	1	10,82
POLICE MUNICIPALE					
BRIGADIER CHEF DE POLICE	C	2	2		2
BRIGADIER	C	2	2		2
TOTAL GENERAL		130	125	11	115,98

AGENTS NON TITULAIRE						
GRADES OU EMPLOIS	SECTEUR	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET	équivalent temps plein
ADJT TECH 2° CL	TECH	C	1	1		1
PSYCHOLOGUE	MS	A	1	1	1	0,14
EDUC JEUNES ENFANTS	S	B	3	3	1	2,77
ADJT ANIMATION 2° CL	ANIM	C	5	5	3	3,61
PROF ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	CULT	A	3	3	3	0,97
ASSIST SPECIAL ENSEIGNEMENT ART	CULT	B	3	3	3	0,625
ASSIST ENSEIGNEMENT ART	CULT	B	3	3	3	1,15
ATSEM 1 CL	SS	C	2	2		1,8
AUTRES CONTRATS						
CAE			9	6	1	5,75
TOTAL			30	27	15	17,815

ANNEXES-ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2011

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET	équivalent temps plein
DIRECTEUR GAL	A	1	1		1
DIRECTEUR GAL ADJOINT	A	1	1		0,8
SECTEUR ADMINISTRATIF					
REDACTEUR CHEF	B	4	4		4
REDACTEUR PRINCIPAL	B	1	1		1
REDACTEUR	B	2	2		2
ADJT ADM PRINCIPAL 2° CL	C	2	2		1,8
ADJT ADM 1° CL	C	6	6		5,8
ADJT ADM 2° CL	C	5	5		5
SECTEUR TECHNIQUE					
INGENIEUR PAL	A	1	1		1

INGENIEUR	A	1	1		1
TECHNICIEN PAL 1° CL	B	1	1		1
AGENT MAITRISE PAL	C	1	1		1
AGENT MAITRISE	C	4	4		4
ADJT TECH PAL 1° CL	C	5	5		5
ADJT TECH PAL 2° CL	C	7	6	1	5,47
ADJT TECH 1° CL	C	14	14		14
ADJT TECH 2° CL	C	27	25	1	23,5
SECTEUR SOCIAL					
EDUCATEUR JEUNE ENFANT	B	3	3		3
AGENT SOCIAL 2° CL	C	1	1		1
ATSEM PAL 2° CL	C	1	1		0,8
ASEM 1° CL	C	6	6		5,7
SECTEUR SPORTIF					
EDUCATEUR SPORTIF HORS CL	B	1	1		1
OPERATEUR ACTICITES SPORTIVE QUAL	C	1	1		1
SECTEUR CULTUREL					
PROFESSEUR HORS CL	A	1	1		1
ASSIST SPECIAL ENSEIGNEMENT ART	B	8	8	4	4,59
ASSIST ENSEIGNEMENT ART	B	5	5	4	2,9
ASSIST QUAL CONSERVATION 1° CL	B	1	1		1
ASSIST CONSERVATION hors CL	B	1	1		0,8
ADJT PATRIMOINE PRINCIPAL 2° CL	C	1	1		1
SECTEUR ANIMATION					
ADJT ANIMATION 2° CL	C	11	11	1	10,82
POLICE MUNICIPALE					
BRIGADIER CHEF DE POLICE	C	2	2		2
BRIGADIER	C	2	2		2
TOTAL GENERAL		128	125	11	115,98

AGENTS NON TITULAIRE						
GRADES OU EMPLOIS	SECTEUR	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET	équivalent temps plein
ADJT TECH 2° CL	TECH	C	1	1		1
PSYCHOLOGUE	MS	A	1	1	1	0,14
EDUC JEUNES ENFANTS	S	B	3	3	1	2,77
ADJT ANIMATION 2° CL	ANIM	C	5	5	3	3,61
PROF ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	CULT	A	3	3	3	0,97
ASSIST SPECIAL ENSEIGNEMENT ART	CULT	B	3	3	3	0,625
ASSIST ENSEIGNEMENT ART	CULT	B	3	3	3	1,15
ATSEM 1 CL	SS	C	2	2		1,8
AUTRES CONTRATS						
CAE			9	6	1	5,75
TOTAL			30	27	15	17,815

Le Conseil Municipal approuve le tableau susvisé, **à l'unanimité**, qui annule et remplace tout tableau antérieur.

Travaux d'accessibilité et de sécurisation de l'Espace Jules Verne – Demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Délibération 2011 – 32

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que des travaux d'aménagement lié à la sécurisation et à la mise en accessibilité de l'Espace Jules Verne figurent dans le programme d'investissement du Budget Primitif 2011.

Il présente à l'Assemblée le descriptif des aménagements projetés qui porte sur les deux volets suivants :

1. Volet 1 - Sécurisation des abords :

* mise en place d'une clôture sur la périphérie du site (en remplacement de celle existante, de type panneaux rigides indémontables)

* mise en place d'un portail motorisé, commande et fermeture à distance, avec interphone pour le contrôle d'accès

* mise en place d'une clôture pour créer un périmètre intérieur de sécurité, isolant des circulations PL et VL internes (livraisons, parents, véhicules de transport collectif)

* mise en place d'un portail et de portillons sur le périmètre intérieur

2. Volet 2 - Mise en accessibilité (inscrit au programme pluriannuel d'investissement P.P.I) :

* création d'un stationnement réservé aux PMR,

* mise aux normes « Accessibilité » de l'entrée principale du bâtiment, des escaliers d'accès aux bureaux de direction, de la porte d'accès à la salle à manger des adultes, des escaliers d'accès à la salle d'activités du secteur 1, de l'escalier d'accès au théâtre de verdure, de l'escalier extérieur permettant l'accès à la terrasse du secteur 2, de l'escalier menant à la mezzanine de la salle d'activités des petits, ainsi que des moyens et des grands

* création d'un sanitaire accessible aux PMR au niveau de la salle d'activités du secteur 1 et au niveau du secteur 3.

A ce titre, Monsieur le Président présente à l'Assemblée le plan de financement correspondant, développé ci-après :

ORGANISME	TAUX ou MODALITES DE SUBVENTION	MONTANTS
Volet 1 Sécurisation des abords		
Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, au titre de l'aide à l'investissement	40%	17 409,04 € HT
Commune de Panazol	60%	26 113,56 € HT
MONTANT DE L'OPERATION (VOLET 1) (valeur fin d'opération)		43 522,60 € HT
Volet 2 Mise en Accessibilité		
Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, au titre des mesures en faveur de l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les ALSH	35%	14 087,50 € HT
Conseil Général au titre de la mise aux normes accessibilité handicapées des bâtiments publics	20%	8 050,00 € HT
Etat au titre de la Dotation Globales d'Equipement (D.G.E.)	25%	10 062,50 € HT
Commune de Panazol	20%	8 050,00 € HT
MONTANT DE L'OPERATION (VOLET 2) (valeur fin d'opération)		40 250,00 € HT

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de solliciter le soutien financier des différents financeurs susmentionnés, sur la base des dépenses figurant dans le tableau.

Il indique par ailleurs que le démarrage des travaux devraient être prévus avant la fin du premier semestre 2011.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- approuve le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de l'Espace Jules Verne, détaillant le montant des subventions sollicitées et précisant leur origine ;

- autorise le Maire à solliciter auprès des différents partenaires les contributions financières correspondantes.

Travaux d'aménagement liés au relogement du R.A.M et du L.A.E.P – Demande subvention auprès des partenaires financiers.

Délibération 2011 – 33

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération immobilière HABILIM située à l'angle de la Rue Salengro et de la Rue de la Liberté, la Ville de Panazol a souhaité engager une réflexion pour procéder au relogement du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) et du Lieu d'Accueil Enfant-Parents (L.A.E.P.).

Il précise que cette démarche vise à améliorer les conditions d'accueil des usagers, ainsi que les conditions de travail du personnel.

Ainsi, il a été convenu de reloger les services du R.A.M. et du L.A.E.P. dans des locaux neufs adaptés aux usages et au fonctionnement de ces entités, occupant une partie du rez-de-chaussée du futur immeuble.

Monsieur le Président précise par ailleurs que les locaux libérés par le R.A.M.-L.A.E.P. dans l'actuelle maison de l'enfance et de la famille seront mis à profit pour engager à moyen terme une réflexion portant sur la restructuration et l'agrandissement du multi-accueil « Les P'tits Loups ».

A ce titre, Monsieur le Président présente à l'Assemblée le plan de financement correspondant, développé ci-après :

ORGANISME	TAUX ou MODALITES DE SUBVENTION	MONTANTS
Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, au titre de l'aide à l'investissement	40%	98 501,00 € HT
Conseil Général au titre du volet « Equipement Sanitaire et Social »	10%	24 625,00 € HT
Etat au titre de la Dotation Globales d'Equipement (D.G.E.)	30%	73 875,00 € HT
Commune de Panazol	20%	49 252,00 € HT
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (valeur fin d'opération)		246 253,00 € HT

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de solliciter le soutien financier des différents financeurs susmentionnés, sur la base des dépenses figurant dans le tableau.

Il indique par ailleurs que le démarrage des travaux devraient être prévus avant la fin du second semestre 2011, permettant ainsi d'envisager un aménagement des locaux en fin d'année 2013.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- approuve le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de relogement du R.A.M. et du L.A.E.P., détaillant le montant des subventions sollicitées et précisant leur origine ;
- autorise le Maire à solliciter auprès des différents partenaires les contributions financières correspondantes.

Demande de remise gracieuse pour retard de paiement sur les taxes d'urbanisme.

Délibération 2011 – 35

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article L 251A des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes.

Il indique avoir été saisi par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Banlieue afin de statuer favorablement sur la requête de Monsieur DOUCET Fabien.

A ce titre, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'accorder à Monsieur DOUCET Fabien la remise gracieuse de ses pénalités sur le paiement de sa taxe d'urbanisme soit 56.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide la remise gracieuse de ses pénalités sur le paiement de sa taxe d'urbanisme soit 56.00 €.

RESSOURCES HUMAINES

Annulation de poste.

Délibération 2011 – 36

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que deux postes d'adjoints techniques avaient été créés par le Conseil Municipal du 9 décembre 2010 pour remplacer un départ en retraite au service technique.

Il indique que le poste est pourvu par un adjoint technique de 2^{ème} classe, à l'issue d'un recrutement interne.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'annuler le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe créé et non pourvu à compter du 1^{er} mai 2011.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 avril 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'annulation du poste comme détaillé ci-dessus.

Création de postes.

Délibération 2011 – 37

Monsieur le Président indique que le candidat retenu pour le poste de technicien informatique est lauréat du concours de technicien et titulaire du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe dans une autre collectivité.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2011 afin de pouvoir le recruter par voie de mutation et le nommer technicien par détachement. Le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe sera alors annulé au moment de son intégration le 1^{er} juin 2012.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2011.

Rapport annuel sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Délibération 2011 – 38

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le rapport annuel 2010 sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans la collectivité validé en Comité Technique Paritaire réuni le 4 avril 2011.

Il indique en effet que l'obligation d'emploi de 6 % des travailleurs handicapés s'impose à tout employeur public ou privé occupant au moins 20 agents équivalent temps plein et rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 ont institué le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, chargé de recouvrer les contributions des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi et de financer en contrepartie des actions d'insertion en faveur des personnes handicapées.

Il expose à l'Assemblée qu'en 2010, sur la base de l'effectif des agents rémunérés au 1^{er} janvier 2010 (148 agents), la commune de PANAZOL satisfait à son obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés :

- en employant directement 9 agents ayant la qualité de travailleurs handicapés,
- et en comptabilisant une unité équivalente du fait des contrats souscrits avec l'ESAT les Chênes de Panazol et l'ESAT Les Amis de l'Atelier Le Mazet,

Vu l'avis favorable du CTP en date du 4 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu du rapport et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, donne acte au Maire de la présentation du rapport annuel 2010 sur l'emploi des travailleurs handicapés établi sur la base des effectifs rémunérés au 1^{er} janvier 2010 tel que joint en annexe à la présente délibération.

V.R.D

Projet d'acquisition de terrains en vue de l'élargissement d'une voie communale – Dossier CHICAUD - LOEILLET.

Délibération 2011 – 39

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la demande formulée par la Commune auprès de Monsieur Benoît CHICAUD et Madame Adeline LOEILLET, visant à acquérir la parcelle cadastrée section B n°515 située route des PRADES.

Cette parcelle, d'une superficie d'environ 103 m², serait acquise au prix de 19 euros net le mètre carré.

Monsieur le Président précise qu'en contrepartie du terrain cédé, la Commune s'engage à :

- verser à Monsieur CHICAUD et Madame LOEILLET la somme 1 957 € ;
- accepter les terrains en l'état ;
- prendre à sa charge les frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'acquérir la parcelle, propriété de Monsieur CHICAUD et Madame LOEILLET et cadastrée sous le numéro :

Numérotation cadastrale	Superficie
B n° 515	103 m ²
Total	103 m²

moyennant le prix de 1 957 euros ;

- ACCEPTE en l'état la parcelle cédée ;
- PRECISE que les frais d'acte passé en l'étude de Maître BEX, notaire à AMBAZAC seront à la charge de la Commune ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et des actes de vente à intervenir en l'étude de Maître BEX, notaire à AMBAZAC.

Projet d'acquisition de terrains en vue de la constitution d'un patrimoine environnemental (Massifs Forestiers).

Délibération 2011 – 40

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la demande formulée par la Commune auprès de Monsieur REIGNERON, représentant de la SARL ECGTI, visant à acquérir les parcelles cadastrées section E n° 11, 3624 et 3613.

Ces parcelles, d'une superficie totale de 16 233 m², seront acquises à titre onéreux.

Monsieur le Président précise qu'en contrepartie du terrain cédé, la Commune s'engage à :

- accepter les terrains en l'état ;
- verser à la SARL ECGTI, la somme de 45 000 € net ;
- prendre à sa charge les frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à majorité – 3 abstentions (Dardenne, Leriche, Marchegay-Curot)**, décide d'acquérir les parcelles, propriétés de la SARL ECGTI, et cadastrées section E, sous les numéros :

Numérotation cadastrale	Superficie
n° 11	6 010 m ²
n°3624	7 129 m ²
n°3613	3 094 m ²
Total	16 233 m²

moyennant le prix de : **45 000 euro net**,

- ACCEPTE en l'état les parcelles cédées,
- PRECISE que les frais d'acte passé en l'étude de Maître BEX, notaire à AMBAZAC (pour la Commune), et de Maître HERVY, notaire à Limoges (pour la SARL ECGTI), seront à la charge de la Commune,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et des actes de vente à intervenir en l'étude de Maître BEX, notaire à AMBAZAC (pour la Commune), et de Maître HERVY, notaire à Limoges (pour la SARL ECGTI).

Séance levée à 21 h

Le Secrétaire,

Le Maire,

Carole CATALAN-PAVIA.

Jean-Paul DURET.